



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hautes-Alpes

Division du 1^{er} degré

Intégration dans le corps des professeurs des écoles

Après avis de la Commission Administrative Paritaire Départementale dans sa séance du 1^{er} juin 2015, les instituteurs du département des Hautes-Alpes dont les noms suivent, sont intégrés dans le corps des professeurs des écoles par inscription sur liste d'aptitude statutaire à dater du 01/09/2015 :

- 1) M. GHELAB Karim
- 2) M. REMY Eric
- 3) M. RIPPERT Jean-Pierre

Gap, le 17 septembre 2015

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale

Philippe MAHEU

Divison des écoles

Arrêté n° 2015-327 bis

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;

VU le décret n° 90-680 modifié du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER :

Les professeurs des écoles du département des Hautes-Alpes dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la HORS-CLASSE des professeurs des écoles établi au titre de l'année scolaire 2015/2016.

Voir tableau joint

LISTE COMPLEMENTAIRE

- Monsieur DESBOIS François
- Madame GUIMBERT Pascale
- Madame RICHIARDONE Christelle
- Monsieur CARON Eric
- Madame FAURE-VINCENT Edith

ARTICLE DEUX :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GAP, le 01 juin 2015

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général du service départemental
de l'éducation nationale


Bernard COMBE

ARRETE COLLECTIF

n° 2015-327

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;
 Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
 Vu le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	RECLASSEMENT		PROMOTIONS	
				Ech.	Report	Ech.	Report
BONIF.							
MM BENEDETTI NESPOULET		MARTINE	E.M.PU 05600 GUILLESTRE	05	00a11m00j		
MM BERUBE GUERNIER BERUBE		CHRISTINE	E.P.U ANSELME GRAS RUE DES SAGNIERES 05000 GAP	05	03a00m00j	06	00a00m00j
MM BOYER		CLAUDINE	IEN GAP EMBRUN ST BONNET 12 AVENUE MARECHAL FOCH 05010 GAP CEDEX	05	01a10m18j		
MM BRIQUET		ANNIE	E.P.PU 05220 LE MONETIER LES BAINS	05	00a05m01j		
MM CASTEL DAUVIGNAC		ANNE	E.M.PU 10 AVENUE DES FLEURS 05300 LARAGNE MONTEGLIN	05	00a02m00j		
M. CASTEL		GILLES	E.M.PU 10 AVENUE DES FLEURS 05300 LARAGNE MONTEGLIN	05	00a08m00j		
M. CASTEL		VINCENT	IEN BRIANCON RUE RENE FROGER 05100 BRIANCON	05	00a02m25j		
MM CHAPLET TOULLIOU		FLORENCE	IEN GAP EMBRUN ST BONNET 12 AVENUE MARECHAL FOCH 05010 GAP CEDEX	05	00a07m27j		
M. CHOPARD		DOMINIQUE	E.E.PU SAINT-BLAISE 05100 BRIANCON	05	00a05m26j		
MM COTTIN BIZONNE		MICHELE	IEN BRIANCON RUE RENE FROGER 05100 BRIANCON	05	01a00m00j		
MM DURET SIGNORATO		SYLVIE	IEN GAP EMBRUN ST BONNET 12 AVENUE MARECHAL FOCH 05010 GAP CEDEX	05	00a06m00j		

ARRETE COLLECTIF

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	RECLASSEMENT		PROMOTIONS	
				Ech.	Report	Ech.	Report
PATRONYMIQUE							
BONIF.							
M. FIORANI		CHRISTIAN	IEN ASH AU DESSUS DU VICE-RECTORAT 97600 MAMOUZOU	05	02a08m00j		
MM GUGLIELMINO		ANNE		05	01a02m23j		
M. HARDUIN		LAURENT	IEN IENA-ASH 12 AVENUE MARECHAL FOCH 05000 GAP	05	00a01m10j		
MM LAFFAY		MARIE LUCE	E.E.PU ST ETIENNE EN DEVOLUY 05250 LE DEVOLUY	04	02a06m00j	05	00a00m00j
MM LUIU		DANIELLE	E.M.PU LA FARANDOLE BOULEVARD PASTEUR 05200 EMBRUN	05	01a00m18j		
M. MALEN		JEAN FRANCOIS	E.P.PU LA GARE 7 RUE DE BONNE 05000 GAP	05	00a09m00j		
M. MATUSZAK		JACQUES	E.E.PU FONTREYNE RUE DES BOUTONS D'OR 05000 GAP	05	00a02m00j		
M. MILLE		JEAN FRANCOIS	E.E.PU RUE DES ECOLES 05400 VEYNES	04	02a06m00j	05	00a00m00j
MM OJEL VILLARD		ANNE MARIE	IEN GAP BUECH 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE 05400 VEYNES	05	01a06m16j		
M. OURY		J BERNARD	E.E.PU PASTEUR BOULEVARD PASTEUR 05200 EMBRUN	05	01a00m00j		
MM PERCIE DU SERT EYMARD		MARIE PIERRE	E.P.PU PONT DE CERVIERES 05100 BRIANCON	05	02a05m17j		
M. PICOD		REGIS	E.E.PU 3 RUE DES ECOLES 05300 LARAGNE MONTEGLIN	04	02a06m00j	05	00a00m00j
MM PINGARD		JEHANE	E.P.PU LE STADE 00 RUE DU STADE 05000 GAP	05	00a10m29j		

ARRETE COLLECTIF

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	RECLASSEMENT		PROMOTIONS	
				Ech.	Report	Ech.	Report
PATRONYMIQUE							
BONIF.							
MM SAIVE	CLEMENT	MICHELE	E.P.PU LE STADE 00 RUE DU STADE 05000 GAP	05	00a11m12j		
M. SILVY		PHILIPPE	IEN IENA-ASH 12 AVENUE MARECHAL FOCH 05000 GAP	04	02a06m00j	05	00a00m00j
MM TREMELOT		CLAUDINE	E.P.PU 05310 LA ROCHE DE RAME	05	00a03m03j		
MM VANCAYSEELE		SYLVIE	MDPH MDPH DES HAUTES-ALPES (MDPH05) 5 RUE CAPITAINE DE BRESSON 05000 GAP	05	01a09m19j		

Nombre total d'agents : 28

Fait à GAP, le 01/06/2015

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Pour le recteur et par délégation,
 le secrétaire général de la direction des
 services départementaux de l'éducation
 nationale des Hautes-Alpes

Bernard COMBE

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes



VU le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Philippe MAHEU aux fonctions de directeur académique des services de l'Education Nationale à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2015 du ministre de l'éducation nationale portant nomination de Mme Mireille BELLAIS, inspectrice de l'éducation nationale adjointe chargée de l'adaptation et de la scolarisation des handicapés

ARRETE

2015 - 258 - 9

ARTICLE 1. – Subdélégation de signature est donnée à Mme Mireille BELLAIS, inspectrice de l'éducation nationale adjointe chargée de l'adaptation et de la scolarisation des handicapés, à l'effet de signer les actes suivants :

- Les décisions d'affectations d'élèves vers les enseignements adaptés du 2nd degré,
- les autorisations d'inscriptions au C.N.E.D,
- les accusés de réception des demandes d'instruction à domicile,
- les agréments d'intervenants extérieurs,
- les conventions de mises à disposition d'enseignants dans les structures spécialisées,
- les avis ou autorisations de sorties scolaires avec nuitées.

ARTICLE 2. - Le Secrétaire Général des services de l'Education nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gap, le 14 septembre 2015

Le directeur académique des services
de l'Education nationale des Hautes-Alpes

Philippe MAHEU